

139 et 140, lorsqu'ils sont vendus en paquets de pas plus de cinq livres chacun.

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): Je désire retirer cet amendement ou plutôt le modifier, en remplaçant le mot "cinq" par le mot "dix".

M. YOUNG: Le ministre est-il en mesure d'expliquer la raison de ce changement?

L'hon. M. RHODES: Je constate que le chef de famille peut acheter une boîte de 10 livres à meilleur marché par livre que deux boîtes de 5 livres; j'ai effectué le changement afin que le chef de famille puisse acheter ce produit à meilleur marché.

L'hon. M. MOTHERWELL: Jusqu'à maintenant, je n'ai rien dit des droits imposés sur le sucre et je ne vois pas comment je pourrais laisser adopter cet amendement sans protester. Après avoir écouté, hier, la lecture de certaines lettres écrites au nom des femmes et des enfants du pays; après avoir entendu les protestations de tous les groupes d'opposition ainsi que la protestation par le silence de l'arrière-garde du parti ministériel,—de fait, je sais que les honorables membres protestent aussi,—je me demande si le ministre n'a pas examiné là propos de renoncer à cet impôt. Avant d'aller plus loin, je désire savoir s'il a mis cette question sérieusement à l'étude.

L'hon. M. RHODES: Avant de présenter le projet, nous l'avons étudié sous ses divers aspects. Le Gouvernement ne se fait pas d'illusion quant au fardeau qu'impose cette taxe ni quant à sa nécessité absolue. N'était le terrible besoin d'obtenir des revenus absolument nécessaires, cette taxe n'aurait jamais été imposée. Il faut tout simplement que nous obtenions des revenus et c'est à cause de cette nécessité absolue que nous avons décidé d'imposer cette taxe. Nous avons examiné la situation sous toute ses faces avant de prendre cette décision.

L'hon. M. MOTHERWELL: Alors, je conclus que le Gouvernement a pris toutes les précautions et a étudié la question sous ses divers aspects avant de se décider à imposer cette taxe. Eh bien! tant pis pour mes honorables amis; ils devront en subir les conséquences, puisqu'ils ont imposé cette taxe de propos délibéré et qu'après avoir entendu les protestations qui se font entendre de toutes parts, ils refusent de céder d'un iota. Ils n'auront donc pas lieu d'être surpris si les événements démontrent que c'est un véritable acte de suicide. Cette taxe constitue l'exemple le plus convaincant que le présent régime a l'intention de se suicider politiquement parlant. Je ne puis concevoir un geste plus susceptible de leur faire un tort énorme dans toutes les

circonscriptions que de mettre entre les mains de leurs adversaires une arme de cette nature, —et nous allons en faire un usage à outrance; ne vous bercez pas d'illusion à ce sujet. Le Gouvernement par la bouche du ministre des Finances déclare son intention d'imposer cette taxe et il devra en assumer la pleine et entière responsabilité de ce chef.

Si j'ai bien compris le ministre, l'autre jour, la première tentative d'imposer cette taxe se solde par une perte sèche de 2 millions de dollars sur des recettes prévues de 20 millions de dollars. C'est là un mauvais début; lorsque les fonctionnaires de l'Etat, après une enquête approfondie, donnent à entendre que le Trésor fédéral a subi une perte de 2 millions, vous pouvez avoir la certitude qu'elle ne sera pas au-dessous de ce chiffre, mais qu'elle l'excédera de beaucoup. En poursuivant les recherches plus à fond, vous constaterez que c'est probablement un autre million. Mais disons 2 millions de dollars; même si, d'après les apparences, le jour approche où nous pourrions vendre nos denrées à meilleur compte et où le public sera plus en mesure d'acheter du sucre, cet aliment de première nécessité, je prédis qu'il se vendra moins de sucre au cours des prochains douze mois qu'il ne s'en est vendu l'année dernière. Pourquoi? Parce que l'on a artificiellement augmenté le prix de cette denrée. Nombreux sont ceux qui n'en mettront pas une demi-cuillerée dans leur tasse, et un plus grand nombre s'en passeront complètement. Je prévois que le revenu sera inférieur, non pas de 2 millions de dollars, mais de plusieurs millions, à cette prévision de 20 millions, vu l'impossibilité dans laquelle des milliers de gens seront de mettre même une pincée de sucre dans leur thé. L'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) a donné lecture d'une lettre à ce sujet et j'en ai également reçu une moi-même. Je ne l'ai pas sous la main, mais je puis en dire la substance. L'auteur est une dame qui dit: "Nous avions l'habitude d'avoir deux gâteaux glacés par semaine; dorénavant il faudra nous contenter d'un seul." Voilà un exemple qui fait voir que le revenu se trouvera diminué de moitié, et ces cas, dois-je croire, se comptent par milliers.

M. McINTOSH: A propos des observations de l'honorable député de Melville (M. Motherwell), on me permettra de dire que le Gouvernement, au moyen de cet impôt sur le sucre, a conçu un rouage fiscal qui, d'un océan à l'autre, contribuera à le réduire en pièces. Les moulins des dieux broient lentement, mais leur mouture est très fine, et il en sera de même du Gouvernement lorsqu'il devra faire face aux protestations que soulèvera cette taxe par tout le pays.

[M. le Président.]